

Observatoire international des avocats en danger

4, boulevard du Palais
CS80420
75053 Paris Cedex 01
contact@protect-lawyers.org

Bâtonnier Juan Olo Mba Nseng

Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Guinée équatoriale
643 Nigeria St.

Malabo - Guinée équatoriale

colegiodeabogadosg.e@hotmail.com

Paris, le 2 janvier 2024

Monsieur le Bâtonnier,

L'**Observatoire international des avocats en danger** (OIAD)¹, le Conseil général des avocats espagnols (CGAE) et l'Ordre des avocats de Madrid (ICAM) vous écrivent respectueusement pour vous faire part de leur préoccupation concernant les informations qu'ils ont reçues sur la situation de l'avocate **Gemma Jones**.

L'avocate **Gemma Jones**, inscrite au barreau de Guinée équatoriale depuis 2012 et au barreau de Madrid depuis 2011, dirige le cabinet d'avocats JONES & SACRISTÁN basé dans la capitale Malabo, spécialisé dans le conseil aux entreprises et la défense des droits de l'homme.

Au nom de l'OIAD, du CGAE et de l'ICAM, nous exprimons notre plus vive inquiétude à l'égard de la situation de Madame Gemma Jones, connaissance prise de la Résolution 63/2023 du Barreau de Guinée Equatoriale adoptant une mesure conservatoire de suspension temporaire de l'exercice de la profession d'avocat sur l'ensemble du territoire national de Guinée Equatoriale, en raison de la publication sur les réseaux sociaux de propos qui auraient dénigré la réputation du barreau de Guinée équatoriale.

De même, nous sommes particulièrement inquiets du fait que la mesure prononcée à l'encontre de notre consœur soit assortie de la pose de scellés interdisant l'accès à son cabinet ainsi que de l'interdiction de transférer ses affaires à d'autres confrères, ce qui a notamment pour conséquences de laisser les clients de Maître Gemma Jones dans une détresse évidente et de violer leur droit à une assistance juridique et judiciaire efficace.

¹ L'OIAD est une initiative du *Conseil National des Barreaux* (France), du *Barreau de Paris* (France), du Consejo General de la Abogacía Española (Espagne) et du *Consiglio Nazionale Forense* (Italie), soutenue par près de 50 barreaux, dont l'Ilustre Colegio de la Abogacía de Madrid. Cet Observatoire a été créé dans le but de coordonner son travail avec d'autres entités, réseaux et mécanismes qui opèrent dans le domaine de la protection des avocats en général et des avocats spécialisés dans les droits de l'homme en particulier. Nos domaines de travail comprennent la visibilité des plaintes et l'envoi de communications aux autorités nationales, aux autorités diplomatiques, aux organisations internationales et aux mécanismes de protection régionaux et internationaux pour les inciter à agir en faveur du cas particulier ou de la situation identifiée.

Pour plus d'informations sur la situation de l'avocate, veuillez consulter l'alerte suivante, récemment publiée par l'OIAD².

A cet égard, nous voudrions rappeler l'importance du respect des [Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau](#), en attirant l'attention, dans ce cas particulier, sur le **Principe 23** qui dispose que :

« Les avocats, comme tous les autres citoyens, doivent jouir de la liberté d'expression, de croyance, d'association et de réunion. En particulier, ils ont le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'homme et d'adhérer à des organisations locales, nationales ou internationales, ou d'en constituer, et d'assister à leurs réunions sans subir de restrictions professionnelles du fait de leurs actes légitimes ou de leur adhésion à une organisation légitime. (...) ».

Pour ces raisons, l'OIAD, la CGAE et l'ICAM vous prient instamment de garantir le droit de Maître Gemma Jones à exercer librement sa profession sans interférence ni obstacle et, en conséquence, d'annuler la résolution de suspension temporaire prise à son encontre.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre à notre demande. Nous restons attentifs à toute nouvelle que vous pourriez nous donner concernant la situation de notre consœur ainsi qu'aux suites éventuelles de la résolution inacceptable susmentionnée

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de nos sentiments distingués,



Vincent Nioré

Président de l'Observatoire international des
Avocats en Danger (OIAD)



Eugenio Ribón

Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Madrid
(ICAM)



Victoria Ortega

Présidente du Conseil général des avocats espagnols (Consejo General de la Abogacía Española)

² Alertes disponibles à l'adresse suivante : <https://protect-lawyers.org/item/gemma-jones-2/>